

**ANNÉE  
2015**

**Bulletin n° 6**

**Date de parution  
27 novembre 2015**



## ↳ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le 5 novembre dernier, vous avez été destinataire, dans votre boîte aux lettres, d'une photocopie du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 juin 2015, dont le paragraphe relatif au prix de l'eau suite aux travaux d'assainissement en cours avait été manuellement surligné en couleur.

Cette distribution n'était pas une initiative de la commune qui a l'habitude de communiquer via le journal communal « TINCQ'INFOS », mais celle d'un anonyme chargé de semer le trouble dans les esprits.

En juin 2015, l'estimation du prix annoncé en réunion par Madame Cécile PINTEAUX du bureau d'études IRH n'était qu'une première approche chiffrée relevant d'une estimation effectuée à partir de barèmes théoriques.

Nous n'étions pas à l'époque, en possession des résultats de l'appel d'offres chargé de mettre les entreprises en concurrence sur le montant des travaux à réaliser.

Aujourd'hui, l'analyse des données étant définitive, j'ai fait connaître, lors de la réunion publique du 7 juillet 2015, le choix de la commission d'appel d'offres sur les entreprises retenues, ainsi que la répercussion des travaux d'assainissement sur le prix du mètre cube d'eau, pour aboutir à un total compris entre 6 et 7 € TTC le mètre cube.

Il appartiendra au conseil municipal de définir le prix définitif lors d'une prochaine réunion.

Des explications complémentaires me paraissent ici utiles.

① Le coût lié aux travaux d'assainissement (part assainissement) viendra s'ajouter au prix actuel de l'eau potable égal à 2,12 € TTC/m<sup>3</sup>. Ce dernier est particulièrement élevé à TINCQUES par rapport à certaines communes voisines pour les raisons suivantes :

En août 1992, le conseil municipal a confié à VEOLIA EAU la prise en charge des coûts des travaux de défense incendie et de renforcement du réseau d'alimentation rue Donatien Lemaire pour un montant de 43 600 €, ainsi que le remboursement des annuités d'emprunts contractés par la commune pour le château d'eau, soit 76 896 €.

Ces montants n'ont donc pas été pris en charge par le budget communal, mais affectés sur le prix du mètre cube d'eau.

Le contrat d'affermage en cours avec VEOLIA EAU viendra à échéance fin décembre 2016. Il conviendra alors de le renégocier.

② la part assainissement liée aux travaux en cours concernant le réseau et le traitement des eaux usées par la station d'épuration (qui viendra s'ajouter au prix actuel de l'eau potable) est de 4,59 € ttc / m<sup>3</sup>. Ce montant est comparable à celui réalisé dernièrement sur la commune d'HERMAVILLE.

③ Lors d'une réunion publique réalisée en 2007 sur le thème de l'assainissement, les habitants présents ainsi que les élus de l'époque ont massivement exprimé leur choix pour l'assainissement collectif, qui représente une solution durable et pérenne par rapport à un assainissement individuel.

J'ai donc porté ce dossier lorsque j'ai pris les responsabilités de maire en 2008, afin de répondre au souhait des habitants.

Aujourd'hui nous sommes en phase de réalisation après une longue période d'études et de démarches administratives. Il est normal que les habitants s'inquiètent du prix à payer, mais la solution de l'assainissement individuel leur aurait été plus onéreuse (10 000 à 15 000 €) et pour un résultat limité dans le temps (environ 10 ans).

J'affirme en conséquence que le choix effectué par les élus sur l'assainissement collectif constitue un outil indispensable pour le développement de notre commune et contribue par ailleurs à la préservation des nappes phréatiques.

Je pense qu'il est important de se recentrer sur ces objectifs essentiels et ne pas se disperser autour d'intentions malveillantes.

Je reste bien entendu à la disposition de chacun pour toute précision complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

***Gilbert DARTOIS***

*Maire de TINCQUES.*

## ↳ MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : APPEL À CANDIDATURES

Depuis 3 ans maintenant, la médiathèque met gratuitement à votre disposition le prêt de livres, CD et DVD, pendant les 3 séances hebdomadaires d'ouverture au public. Six bénévoles s'affèrent aux différentes tâches liées à ce service, mais aujourd'hui deux d'entre elles ne peuvent plus assumer cette responsabilité.

C'est la raison pour laquelle il est fait appel à toutes personnes qui désirent donner un peu de leur temps libre pour participer au fonctionnement de la médiathèque.

**Si cette activité vous intéresse, merci de vous faire connaître en mairie.**

Compte-tenu des difficultés actuelles, la permanence du samedi matin est temporairement réduite d'une heure.

Les horaires d'ouverture sont :

- ⇒ le lundi de 16h00 à 19h00,
- ⇒ le jeudi de 17h00 à 19h00,
- ⇒ le samedi de 10h00 à 12h00.

## ↳ PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passera à la haute définition (HD). Cette évolution de la norme TNT est effectuée pour permettre la libéralisation de la bande des 700 Mhz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Ce passage sera accompli en une seule nuit sur l'ensemble du territoire. Il aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la haute définition (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant correctement la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs équipements.

**Pour les foyers recevant la télévision par une antenne râteau et ne possédant aucun récepteur compatible avec la haute définition, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril 2016 pour chacun de leurs postes non compatibles, sous peine de ne plus recevoir la télévision.**

La loi relative au deuxième dividende numérique et à la modernisation de la télévision numérique terrestre prévoit un accompagnement des téléspectateurs en deux volets :

- ① La mise en œuvre d'une campagne d'information grand public (débutée le 20 novembre dernier)
- ② Des aides financières et de proximité pour les personnes les plus fragiles

Pour davantage d'informations, vous pouvez également consulter le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

## ↳ ATTENTATS MEURTRIERS DU 13 NOVEMBRE À PARIS : MESSAGE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES COTTEL, DÉPUTÉ DU PAS-DE-CALAIS

Madame, Monsieur, Chers Compatriotes,

Notre pays a été une nouvelle fois pris pour cible par des criminels extrémistes. Leurs actes abominables, d'une rare barbarie, ont créé l'effroi et l'indignation. Ce sont bien les valeurs de la Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité que notre République a forgées que l'on a voulu atteindre.

Ces derniers jours, chacun a pu exprimer à la fois sa condamnation et sa compassion devant l'ignominie de ces gestes. Il convient de rendre hommage à tous ceux qui se sont mobilisés, policiers, gendarmes, armées, services de santé, de secours, sapeurs-pompiers, enseignants, faisant honneur à notre service public.

La République est forte et elle saura, comme aux périodes les plus sombres de son histoire, combattre quiconque voudra l'atteindre, la fragiliser ou la déstabiliser. Elle saura faire face à tous les extrémismes qui préparent le terrain pour d'autres extrémismes.

Dans ces circonstances, l'unité des Françaises et des Français doit s'exprimer avec force et solidarité.

Elle est notre devoir de patriotes et de républicains.

Elle est notre résistance à la barbarie.

Cette unité de la Nation s'illustre par des mesures fortes immédiatement mises en œuvre.

Elle s'incarne dans les propositions du Président de la République unanimement saluées par les représentants de la Nation dernièrement réunis en Congrès.

Nous allons donc vivre un certain nombre de mois sous le régime de l'Etat d'Urgence qui répond à une crise exceptionnelle. Peut-être aurons-nous à connaître quelques complications et désagréments dans notre vie quotidienne, mais notre force collective, nous la trouverons au sein de nos villes et de nos villages, dans nos associations culturelles ou sportives et auprès de nos bénévoles, de celles et ceux qui se consacrent aux autres, à nos jeunes comme à nos aînés.

Notre responsabilité individuelle et collective, riche de ces enseignements généreux et quotidiens, est de continuer tous ensemble à construire l'avenir de notre jeunesse et celui de nos territoires. Nous nous devons d'être solidaires dans ces moments difficiles. Merci à chacune et chacun.

**Jean-Jacques COTTEL**

*Député du Pas-de-Calais.*

## ⇒ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

De manière à permettre la réalisation des travaux sus mentionnés, la circulation routière sera restreinte rues dite « de Chelers », sur la route départementale n° 77 (à l'intersection de la RD 77 et de la rue des moulins) au territoire de la commune de TINCQUES à compter du 01 décembre prochain.

Ces restrictions consisteront en :

- ⇒ Une circulation par demi-chaussée (chaussée rétrécie)
- ⇒ Un réglage de la circulation par feux tricolores
- ⇒ Une limitation de vitesse à 30 km/h
- ⇒ Une interdiction de dépassement et de stationnement

## ⇒ À VOS AGENDAS

⇒ Samedi 5 décembre à 20h00 dans l'église Saint Hilaire de TINCQUES : concert de la chorale ABIDAM (30 choristes sous la direction de Jean-Luc PATTIN). Entrée 3 € / adulte, gratuite pour les enfants.

⇒ Samedi 12 décembre : Noël à REIMS organisé par le comité des fêtes

⇒ Vendredi 18 décembre (salle polyvalente) : arbre de Noël des enfants de l'école